

ARRÊTÉ N° 2025_211

**DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. CÔME GREVY,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES DU
DÉPARTEMENT, CHARGÉ DU PÔLE RESSOURCES ET
STRATÉGIES TRANSVERSALES À LA DIRECTION GÉNÉRALE,
POUR LA PÉRIODE DU 28 JUILLET AU 06 AOÛT 2025.**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2025-006 du 13 janvier 2025 donnant délégation de signature à M. Côme Grévy, directeur général adjoint des services du Département, chargé du pôle ressources et stratégies transversales ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - La délégation de signature accordée à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département, par l'arrêté n° 2024-446 du 29 novembre 2024, sera temporairement exercée par M. Côme Grévy, directeur général adjoint des services du Département, chargé du pôle ressources et stratégies transversales, du lundi 28 juillet jusqu'au mercredi 06 août 2025 inclus.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Reçu pour notification
un exemplaire du présent arrêté
le

Côme Grévy

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le